

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

7 décembre 2021

Nombre de délégués

en exercice : 58

Délibération n° : 13122021 / 3.5**Nombre de voix délibératives :**

40

Membres titulaires présents : 33

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX.

Membres titulaires absents et suppléés : 3

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

Membres titulaires excusés : 18

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical du SDET de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant que les conditions sont réunies, en référence aux LDG, afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées,
- Considérant les décisions de création de poste prises ce jour,
- Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur la modification et la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

- 1 - Création d'un poste permanent de technicien territorial à temps complet et suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet
- 2- Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial à temps complet
- 3- Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet
- 4- Création d'un poste contractuel, de technicien en contrat de projet à temps complet ACTEE 2

Oui cet exposé, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le tableau des effectifs ainsi modifié et présenté ci-dessous :

Cat.	Grade	Nbre de poste	Durée hebdo du poste	Temps de travail	Etat du poste
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION					
A	Emploi fonctionnel des communes de 40 000 à 80 000 hpts	1	35 H	35 H	occupé
TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
A	Attaché principal	1	35 H	35 H	occupé
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	35 H	35 H	occupé
B	Rédacteur	1	35 H	35 H	occupé
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	35 H	28 H	occupé
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2	35 H	35 H	1 vacant 1 occupé
C	Adjoint Administratif	3	35 H	35 H	occupés
FILIERE TECHNIQUE					
A	Ingénieure en Cheffe	1	35 H	35 H	occupé
A	Ingénieur Principal	1	35 H	35 H	vacant
A	Ingénieur	2	35 H	35 H	occupés
B	Technicien Principal de 1ère classe	2	35 H	35 H	occupés
B	Technicien	2	35 H	35 H	occupés
C	Agent de maîtrise	1	35 H	35 H	occupé
C	Adjoint Technique	2	35 H	35 H	occupés
CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DE DROIT PUBLIC					
FILIERE TECHNIQUE					
B	Technicien	7	35 H	35 H	occupés
CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE DROIT PUBLIC					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
C	Adjoint Administratif	1	35 H	35 H	occupé
FILIERE TECHNIQUE					
A	Ingénieur	2	35 H	35 H	occupés
B	Technicien	2	35 H	35 H	occupés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**


